



Retenue sur caution

Par Jazz2309

Bonjour,

J'ai emménagé dans une colocation il y a de cela 3 ans. Le matelas était neuf. Lors de l'état des lieux d'entrée, l'agence avait précisé que s'il y a une tâche dont la taille est supérieure à une pièce de 2? le matelas serait considéré comme défectueux.

J'ai effectué mon état des lieux il y a une semaine. L'agent a constaté deux tâches jaunâtres sur l'une des faces l'autre n'en comprenant aucune. Il a marqué sur l'état de lieux "Cassé/Abimé/A
remplacer

Taches jaunes sur une face.". Mais m'a informée que je pouvais encore le nettoyer et qu'il avait déjà eu affaire à ça. J'ai mis du produit détachant et de l'eau. En vérifiant le soir les tâches avaient disparu mais y avait des auréoles à cause de l'eau. J'ai frotté comme j'ai pu mais le résultat n'était pas net.

Un état des lieux d'entrée à été fait hier pour la nouvelle colocataire et il a été noté que le matelas sera remplacé. L'agence ne m'a pas encore contactée mais j'aimerais anticiper par peur qu'ils ne retiennent toute la caution.

J'avais trouvé sur internet que je pouvais éventuellement payer pour un nettoyage et non un nouveau matelas. Je tiens à préciser qu'hormis les tâches dûe à l'eau le matelas est en excellent état.

C'est impossible d'avoir un matelas "neuf" après 3 ans d'utilisation !

Quelles sont les options qui s'offrent à moi pour récupérer si ce n'est qu'une partie de ma caution.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous ne pouvez pas faire le nettoyage après avoir rendu les clés.

Vous avez signé l'état des lieux et ne pouvez normalement plus contester le remplacement du matelas. Vous pouvez demander une déduction de la vétusté mais après 3 ans, c'est minime. Peut-être 10% du prix neuf.

Autre option contester par courrier RAR puis saisir la commission de conciliation.

Ce qui se passe avec le nouveau locataire ne vous concerne pas.

Par yapasdequoi

PS : Avec une bonne alèse un matelas peut rester intact plus de 10 ans..

Par Jazz2309

J'ai toujours utilisé une alaise. C'est normal qu'il y ait des tâches à la longue.

C'était l'agent qui avait dit que j'avais la possibilité de nettoyer ça.

Par Jazz2309

J'ai toujours utilisé une alaise. C'est normal qu'il y ait des tâches à la longue.

C'était l'agent qui avait dit que j'avais la possibilité de nettoyer ça.

Par yapasdequoi

L'agent vous a laissé nettoyer après rendu des clés ? C'est surprenant...

Mais le résultat n'est pas satisfaisant.

Donc vous n'avez plus que le recours légal via la commission de conciliation et le tribunal.

Consultez votre ADIL.